



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/132/RÈG-STAT

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2019

OBJET : RÉGLEMENTATION - STATIONNEMENT
Gratuité du stationnement sur les parkings.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt du mois de décembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 13 décembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Jean-Michel SAULI ; Armand PAPI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS.

Avaient donné procuration : Jean-Michel SAULI à Joëlle DA FONTE ; Armand PAPI à Joseph TAFANI ; Vanessa GIORGI à Xavière MERCURI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jeanne STROMBONI à Jean-Christophe ANGELINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Fabien LANDRON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 2^{ème} adjoint délégué à la gestion des parcs de stationnement, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Pour les fêtes de fin d'année, et en raison des perturbations occasionnées par les travaux en centre-ville et des difficultés de stationnement, la municipalité propose d'appliquer la gratuité totale du stationnement sur les parkings : P0, P1, P2, P3, P4, P5, P8 pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 mars 2020 inclus.

Afin de répercuter cette gratuité sur les usagers détenteurs d'abonnements parkings, il est également proposé de faire bénéficier d'une remise sur leur prochain abonnement aux usagers ayant souscrit un abonnement du 07 novembre au 31 décembre 2019. Le calcul de cette remise sera effectué au prorata de la période de gratuité effective dans la période d'abonnement considérée.

Une nouvelle délibération sera proposée au conseil municipal au cours du premier trimestre 2020, afin d'actualiser l'organisation générale du stationnement sur la Commune de Porto-Vecchio à l'issue de cette période de gratuité.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des parkings de Porto-Vecchio du 17 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'instaurer la gratuité totale du stationnement sur les parkings : P0, P1, P2, P3, P4, P5, P8, à compter du 1^{er} décembre 2019 et jusqu'au 31 mars 2020.

ARTICLE 2 : qu'en compensation de la mesure de la gratuité instaurée, les usagers ayant souscrit un abonnement durant cette période, peuvent bénéficier d'une remise sur leur prochain abonnement.

ARTICLE 3 : que les dispositions prévues à l'article 2 de la présente délibération sont applicables dès son approbation et jusqu'à la fin de l'année 2021.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,